

## Aides possibles

Dispositif	Montant	Qui est concerné ?	Modalités
<b>Pass'sport</b>	50 €	Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ; Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ; Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ; Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans	Les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport recevront dans la seconde quinzaine d'août un mail du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec leur code unique, à présenter lors de l'inscription.
<b>Aide de la CAF</b>	Suivant les revenus		Se rapprocher de la CAF du Val de Marne